

Séance extraordinaire du conseil municipal de Rivière-Héva, tenue mercredi le 22 août 2018, à l'Édifice municipal de Rivière-Héva à compter de 16 h 30 sous la présidence de Monsieur Réjean Guay, maire, à laquelle sont présents :

Mesdames et Messieurs les conseillers suivants :

Ginette Noël
Jean-Guy Lapierre
Yvon Charette
Chantal Thibault
Charles Desrochers
Rose-Anne Lévesque

Madame Nathalie Savard, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente.

Suite au consentement unanime des membres du conseil municipal présents sur le territoire de la municipalité de renoncer à l'avis de convocation et qu'en vertu de l'article 157 du Code municipal, malgré les articles précédents, le défaut d'accomplissement des formalités prescrites pour la convocation d'une session du conseil ne peut être invoqué lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y ont assisté.

2018-08-215 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame la conseillère Chantal Thibault et majoritairement résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

2018-08-216 Centre multiservices (diamètre de l'alimentation en eau potable)

Considérant une demande des promoteurs concernant le diamètre de 2 pouces pour l'alimentation en eau potable;

Considérant qu'une rencontre urgente a été convoquée le 15 août 2018 avec les représentants des deux parties ainsi que leurs ingénieurs;

Considérant une rencontre le 15 août 2018 avec le propriétaire du terrain, des représentants du projet et ce, sans leur ingénieur;

Considérant la rencontre du 15 août 2018 avec les représentants de la municipalité et leur ingénieur;

Considérant des recommandations de M Paul Rivest, ingénieur, du projet initial de l'aqueduc au village de Rivière-Héva;

Considérant qu'au départ, l'aqueduc a été conçu pour l'alimentation en eau potable pour les résidences existantes et que la municipalité doit être vigilante concernant le niveau de son puits ainsi que de sa capacité et que l'alimentation du centre multiservices ne doit pas affecter la pression pour le reste du réseau;

Considérant que le promoteur aurait accepté 1 pouce ¼ et que ce n'est pas possible;

Considérant que les ingénieurs de la municipalité suggèrent un diamètre de 1 pouce pour l'alimentation en eau potable pour le futur centre multiservices;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Chantal Thibault et majoritairement résolu, considérant la dissidence de monsieur le conseiller Charles Desrochers qui fait partie du projet multi services, que l'alimentation soit de 1 pouce et ce, pour assurer une certaine protection pour le puits.

Adoptée

2018-08-217 **Coûts supplémentaires (entente avec le propriétaire)**

Attendu que le projet multi services est prévu sur la propriété de monsieur Maurice Richard;

Attendu que les dépenses non prévues au contrat de la municipalité qui serviront pour l'alimentation en eau potable et toutes autres dépenses seront assumées par monsieur Maurice Richard;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et majoritairement résolu, considérant la dissidence de monsieur le conseiller Charles Desrochers qui fait partie du projet multi services, qu'une entente soit signée entre la municipalité et monsieur Richard.

Adoptée

QUESTIONS DU PUBLIC

Le conseil a su répondre aux questions du public

2018-08-218 **Levée**

À 17h26, il est proposé par madame la conseillère Chantal Thibault et majoritairement résolu que la séance soit et est levée.

Adoptée

Nathalie Savard
Directrice générale
Secrétaire trésorière

Réjean Guay
Maire